

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUI 2019

DATE DE CONVOCATION 20/06/2019	L'an deux mille dix-neuf, mardi 25 juin à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 28/06/2019	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absente excusée : Mme Ana FAUVET
PRESENTS 11	Pouvoir : Mme Ana FAUVET à M. Robert de KERVÉGUEN
VOTANTS 12	SECRETARE : Mme Catherine DANIEL

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le maire, au nom du conseil municipal, adresse ses sincères félicitations à Patrick Madi pour la naissance de sa petite-fille Chiara.

Le procès-verbal du 30 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Avec l'accord des membres présents, il est ajouté un point à l'ordre du jour :

- Vente de la propriété communale chemin de Vernon (site anciennement occupé par SEPUR).

Suivi des dossiers en cours

Lotissement les Ormeteux nord :

Monsieur Claude Dumont fait un bref compte rendu sur l'avancement des travaux du lotissement les Ormeteux nord.

Les entreprises ont rencontré des difficultés en raison de la présence de roches et l'utilisation des engins a provoqué des vibrations chez plusieurs habitants du lotissement des ormeteux sud.

La machine qui tasse les tranchées a été volée sur le chantier.

Conseil Intercommunal des Jeunes :

Madame Catherine Danel fait savoir que la 1^{ère} réunion du conseil intercommunal des jeunes a eu lieu le 7 mai dernier. Les trois jeunes de Vigny, Nicolas Lecanu, Raphaël Morel et Bastien Pihan, se sont inscrits dans la commission « sortie », Raphaël Morel étant vice-président de cette commission.

Il est prévu une sortie au parc Aventure Land à Magny-en-Vexin afin que les membres puissent faire connaissance.

Réfection de la couverture de la flèche de l'église de Vigny :

La préfecture du Val d'Oise vient de nous adresser l'arrêté portant attribution d'une subvention de 97 977,60 € au taux de 35 % sur une dépense subventionnable de 279 936 € H.T. au titre de la DETR 2019 (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux de réfection de la couverture de la flèche de l'église de Vigny.

Pour rappel, le conseil départemental nous a accordé une subvention de 36 000 €.

La Région participerait également en fonction des dons versés dans le cadre de la Fondation du patrimoine.

Une convention tripartite entre la commune de Vigny, maître d'ouvrage, l'association de sauvegarde et de restauration de l'église de Vigny (ASSAUREV) et la fondation du patrimoine est en cours d'élaboration.

Il sera demandé à M. Weiler, architecte, de lancer l'appel d'offres en septembre pour les travaux de la réfection de la couverture de la flèche de l'église.

Réfection du tableau de la mise au tombeau de l'église de Vigny :

Monsieur Bordereau de l'agence Century 21 (Osrose) nous a remis un chèque de 5 000 € pour participer à la réfection du tableau de la mise au tombeau de l'église de Vigny.

Compte administratif 2018 de la commune et du service assainissement

La commission économique et des finances s'est réunie le 18 Juin 2019.

- **Compte administratif 2018 de la commune – délibérations n° 2019_06_01 et 02 : Il s'élève**

Section de fonctionnement

Dépenses	1 115 554,38 €
Recettes	3 035 987,57 €
Excédent de clôture	1 920 433,19 €

Section d'investissement

Dépenses	752 375,21 €
Recettes	1 041 777,41 €
Excédent de clôture	289 402,20 €

Reste à réaliser :

Dépenses	828 513,01 €
Recettes	404 471,64 €
Déficit	424 041,37 €

Excédent global de clôture	2 209 835,39 €
----------------------------	----------------

- **Compte administratif 2018 du service assainissement - délibérations n° 2019_06_03 et 04 : Il s'élève**

Section d'exploitation

Dépenses	149 320,49 €
Recettes	236 348,69 €
Excédent de clôture	87 028,20 €

Section d'investissement

Dépenses	1 009 749,95 €
Recettes	415 468,14 €
Déficit de clôture	594 281,81 €

Reste à réaliser :

Dépenses	231 199,74 €
Recettes	470 506,07 €
Excédent	239 306,33 €

Déficit global de clôture	507 253,61 €
---------------------------	--------------

Le maire se retire et Monsieur Claude Dumont interroge les membres présents sur les comptes présentés qui sont le résultat de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune et du service assainissement et autorise le maire à donner quitus à Madame le percepteur de Marines de son compte de gestion 2018.

Délibérations

Revalorisation des tarifs de la cantine – délibération n° 2019_06_05 :

Le maire, compte tenu de l'évolution du coût de la vie et du prix de revient des repas, propose de porter :

- le prix du repas servi aux enfants à 4,15 € au lieu de 4,10 €
- le prix du repas servi aux adultes à 4,60 € au lieu de 4,55 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions.

Ces mesures s'appliqueront à compter du lundi 2 septembre 2019.

Revalorisation des tarifs de l'étude dirigée et des garderies scolaires – délibération n° 2019_06_06 :

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'étude dirigée et des garderies scolaires à partir du lundi 2 Septembre 2019, à savoir :

- Garderie du matin (écoles maternelle et primaire) :
 - 30,55 € de 7 h 30 à 9 h 00
- Forfait pour 5 garderies du matin (écoles maternelle et primaire) :
 - 17,15 € de 7 h 30 à 9 h 00
- Garderie du soir (école maternelle) :
 - 30,55 € de 16 h 30 à 18 h 00
 - 52,15 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Forfait pour 5 garderies du soir (école maternelle) :
 - 17,15 € de 16 h 30 à 18 h 00

- 25,15 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Étude dirigée (école primaire) :
 - 33,65 € de 16 h 30 à 18 h 00
- Étude dirigée (école primaire) + garderie :
 - 64,05 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Forfait pour 5 études dirigées (école primaire) :
 - 25,65 € de 16 h 30 à 18 h 00
- Forfait pour 5 études dirigées + garderie (école primaire) :
 - 34,65 € de 16 h 30 à 19 h 00

La participation forfaitaire mensuelle (matin et soir) applicable aux enfants arrivant un peu avant 8 h 50 et partant un peu après 16 h 30 est de 8,15 €.

Un demi-tarif est appliqué aux vacances d'hiver et de printemps.

Participation relative aux charges de fonctionnement de l'école maternelle et primaire de Vigny pour les enfants hors communes – délibération n° 2019_06_07 :

Le maire fait savoir qu'il convient de fixer le montant de la participation relative aux charges de fonctionnement de l'école primaire et maternelle de Vigny pour les enfants hors commune accueillis dans nos établissements scolaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ce montant, pour l'année scolaire 2018/2019, à 450 € (montant unique pour l'école primaire et maternelle).

Redevance d'occupation du domaine public (électricité – gaz – télécom) :

Il convient, chaque année, de fixer dans la limite des plafonds autorisés, la redevance d'occupation du domaine public. Le conseil municipal décide de fixer pour 2019 :

- le montant de la redevance pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à **209 €** (redevance forfaitaire pour les communes de moins de 2000 habitants) - **délibération n° 2019_06_08**
- le montant de la redevance pour les ouvrages de distribution du gaz à **331 €** (pour 4 772 m de canalisations) – **délibération n° 2019_06_09**
- le montant de la redevance pour les installations d'infrastructure de télécommunications à **1 304,60 €** soit : artères souterraines à 40,73 € le km (31,092 km) - artères aériennes à 54,30 € le km (0,689 km) – emprise au sol à 27,15 € le m² (0,03 m²) - **délibération n° 2019_06_10**

Ecole – rapporteur : Catherine Danel

Enseignants :

Départ de la directrice Mme Marie Pottiez nommée dans une école voisine (en 4 ans, trois directrices)

Départ en retraite de Mme Véronique Ficher après 15 années passées à l'école maternelle de Vigny.

Fête de fin d'année et sorties :

Le 21 juin, un beau spectacle des enfants lors de la fête de fin d'année à l'école suivi de la kermesse. L'association de parents d'élèves de Vigny (APEV 95) regrette le peu d'implication des parents pour tenir les différents stands.

Classe transplantée : séjour de 5 jours dans le lot pour les classes de CM1/CM2. La subvention de la mairie de 2 500€ a été versée sur un compte dormant, l'école n'ayant pas informé la mairie du changement du compte bancaire.

Démarche en cours par l'école.

Une sortie vélo sur deux jours avec une nuitée au camp César à Nucourt pour la classe de CE1/CE2

Cantine :

Yvelines Restauration propose 5 fois dans l'année des repas végétariens. Certains parents ont réagi lorsqu'il était prévu des boulettes de soja au menu du 21 juin dans un objectif de développement durable. Renseignements pris, le soja vient d'Asie et non pas d'Amérique. La société de restauration fait appel à des producteurs locaux et travaille aussi en circuit court donc pas d'inquiétude à avoir sur la provenance du soja.

Il n'est pas prévu de repas de substitution lors des repas végétariens.

Canicule :

La mairie a apporté des packs d'eau, fourni deux tuyaux d'arrosage pour rafraîchir les enfants et conseillé de faire des courants d'air. Certains parents ont préféré garder leurs enfants chez eux.

Vente parcelles chemin de Vernon (ancien site occupé par SEPUR)

Le maire rappelle que SEPUR a libéré le site chemin de Vernon à Vigny. Les bungalows et la cuve ont été enlevés.

Le service du domaine consulté pour la mise en vente du site a évalué :

- Les parcelles cadastrées section ZD n° 115 et n° 169 d'une superficie de 9 826 m² à 474 000 €
- La parcelle cadastrée section ZD n°1 d'une superficie de 3 120 m² à 93 600 €
- la totalité des 3 parcelles à 567 600 €.

Monsieur Robert de Kervéguen a rencontré deux entreprises susceptibles d'être intéressées par cette acquisition.

Le conseil municipal charge le maire de les contacter pour leur communiquer l'évaluation proposée par le service des domaines.

SMIRTOM DU VEXIN – rapporteur : Claude Dumont

Le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la Société ESE (CITEC) afin de poursuivre la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire en plusieurs phases jusqu'à janvier 2020 où l'ensemble des usagers devront avoir reçu les trois bacs.

SEPUR a réorganisé les tournées des collectes le matin et l'après-midi avec des règles plus strictes, par exemple, les ripeurs ne sont pas autorisés à traverser une route. En raison de la canicule les horaires ont été décalés le matin et l'après-midi.

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un marché pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la transformation de l'ancien centre de tri de Vigny en déchetterie et recyclerie et pour l'aménagement des bureaux du syndicat.

Communauté de Communes Vexin Centre

Le conseil communautaire s'est réuni le 20 juin dernier.

Il a été voté une motion pour s'opposer à l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Sagy ou à Longuesse.

Monsieur Robert de Kervéguen précise que le Préfet sera amené à prendre une décision sur le lieu d'implantation si la CCVC ne lui propose aucun emplacement.

Des demandes de subvention sont en cours auprès de la CAF, du Département et de la Région et contrat de ruralité pour la création d'une crèche dans les locaux de la CCVC à Vigny pour une réalisation prévue fin 2020.

Monsieur Denis Sargeret a présenté une charte de bonne conduite et de bon voisinage au sujet des pesticides. Il se propose de venir l'exposer à la rentrée de septembre.

Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

Projets de la commission :

- journée du patrimoine le dimanche 16 septembre sur le thème des hommes célèbres de Vigny avec un parcours commenté qui se terminera par la visite des appartements de la Gaudière. Départ à 14 h 30 devant la mairie.

Il est demandé si les grilles du château pourraient être ouvertes sans que le public puisse les franchir.

- Les anciens témoignent le 16 novembre de 16 h 30 à 18 h 30 dans la salle des fêtes sur le thème « évènements et anecdotes de Vigny sur la période 1940-1950 ». Le collège de Vigny sera associé à cette manifestation.

Une collation crêpes agrémentera cet après-midi seniors.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Anick Pertuisot

Les 24 heures de Vigny : un point sur la situation à J-4

Tous les Push-cars ont été homologués samedi dernier avec des équipes très motivées.

Les préparatifs se terminent, les bénévoles vont recevoir le planning d'organisation pour confirmation.

Informations diverses

EXERCICE TRAPIL :

Monsieur Claude Dumont a participé à l'exercice organisé par la société TRAPIL le 19 Juin à 20 heures.

Cet exercice consistait à mettre en œuvre le plan de sécurité et d'intervention en vue d'appliquer les modalités d'organisation, les moyens et méthodes à mettre en place en cas d'accident pour protéger le personnel, les populations et l'environnement avec la participation des services de secours, de la gendarmerie et les moyens propres à la société Trapil.

La société nous a remercié pour notre participation et implication dans cet exercice.

TELEPHONE DE LA MAIRIE :

Il est fait part des problèmes rencontrés avec le téléphone de la mairie du 3 au 14 juin avec une incidence sur la réception et l'envoi des mails, la difficulté étant que notre opérateur ne fait pas d'intervention sur site.

CHATEAU DE VIGNY :

Le Maire fait part des informations communiquées par le propriétaire sur la situation actuelle du château.

Des travaux plus importants que prévus dus à la présence de mэрule ont eu un impact financier assez conséquent.

De ce fait le propriétaire a été amené à reconsidérer son projet en abandonnant pour le moment la destination hôtelière mais à continuer le sauvetage du château en stabilisant le clos couvert huisserie et structure ce qui redonnera au château son allure extérieure de l'époque des Vitali.

Dans l'obligation de revoir les sources de financement, il a pu faire entrer le projet au titre des projets éligibles au mécénat avec défiscalisation dans le cadre de la Fondation du Patrimoine – demeures historiques (<https://mecenatmh.fr/campaigns/chateau-de-vigny/>)

Le maire va demander au propriétaire de faire une réunion publique d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents.

Monsieur Claude Dumont fait savoir que Monsieur Franck Mahé a mis en place des blocs béton devant les propriétés communales pour empêcher d'éventuelle intrusion par les gens du voyage. Le conseil municipal remercie Franck Mahé.

Il précise que les travaux de l'appartement de la poste sont terminés et qu'il est désormais occupé par des locataires depuis le 15 mai.

Il signale qu'il a été mis le feu dans les poubelles de l'école maternelle. Pour sécuriser les lieux, les pompiers ont dû fracturer la porte d'accès à la cantine. Une plainte contre x a été déposée en gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur.

Madame Marie-France Puget s'est inquiétée de nos anciens dans le cadre du plan canicule. Il a été procédé à la distribution de brumisateurs et de packs d'eau pour les plus fragiles et isolés.

La séance est levée à 22 h 20.